

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 009-597/17/CT

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l'association Club WTC APEX

Information du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15390/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

Le tissu économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Or le développement de cette typologie d'entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation, d'autant plus dans le contexte économique actuel où les relais de croissance se font sur les marchés internationaux. Face à ce constat, il apparaît nécessaire de soutenir les actions en faveur du développement international de ce secteur d'entreprises.

L'association Club WTC APEX a été créée en 1975 par des chefs d'entreprises marseillais ayant déjà une activité à l'international et désireux de s'y développer davantage.

Premier Club exportateur de la Région PACA, le Club WTC APEX fédère plus de 120 entreprises adhérentes, au niveau régional, qu'il s'agisse de PME primo-exportatrices, ou de PME déjà expérimentées, mais également de grands groupes régionaux souhaitant partager leur savoir-faire et leur expérience à l'international.

L'objectif principal de cette association est de faciliter le développement de liens entre chefs d'entreprises intéressés par un échange d'expériences, d'informations ou par la mise en place d'actions communes. L'association propose donc un programme ambitieux d'actions variées telles que des événements « réseaux », des salons spécialisés sur le financement et le recrutement à l'international, la promotion des formations initiales à l'international et un accompagnement individualisé dont près de 90 PME ont bénéficié à ce jour.

Résultats 2016 et objectifs 2017 :

1. Activité de réseautage

Résultats 2016 : plus de 20 événements organisés, rassemblant plus de 1000 personnes. Dont 7 clubs de l'international et 1 sur les pépites de l'international.

Objectifs 2017 : organisation de 30 événements : dîners Networking, Clubs de l'International, Clubs Pays, Pépites de l'International...

2. Programme phare Objectif Export

Il s'agit d'un accompagnement individualisé en place depuis 2005 à destination des TPE/PME du territoire quel que soit leur niveau d'internationalisation. Le programme s'appuie sur un réseau de parrains bénévoles occupant des postes clés à l'international souvent Conseillers du Commerce Extérieur de la France CCEF. 15 ateliers de perfectionnement sont inclus. Cette prestation est facturée 12.000 euros aux entreprises.

Résultats 2016 : La 10^e édition du programme a permis d'accompagner 8 entreprises

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Objectifs 2017 : Accompagnement de 10 entreprises.

3. Salons spécialisés :

Résultats 2016 : Organisation de la 1^{ère} édition du salon Recrut'Export qui a réuni 30 entreprises à la recherche de profils « internationaux » avec plus de 80 offres à pourvoir, 13 établissements de formation et plus de 350 étudiants et demandeurs d'emploi.

Objectifs 2017 : Reconstitution de Recrut'Export + 1^{ère} édition d'un salon dédié au financement de l'international Money Money Money

4. Challenge de l'International récompensant depuis 30 ans les meilleurs étudiants en Commerce International

5. La communication

Le Club WTC APEX est en train de repenser sa communication (rénovation du site internet, réalisation d'un film et calendrier « les dessous de l'International »)

6. Actions récurrentes du club (en dehors du réseautage) notamment le secrétariat de la section Provence-Corse des Conseillers du Commerce Extérieur de la France

Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel du Club WTC APEX pour 2017 s'élève à 391 575 euros, soit une sensible augmentation par rapport à 2016 (288.197 euros) qui s'explique par l'ambitieux programme de 2017.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges	193 080 €
Services extérieurs	64 646 €
Autres services extérieurs	86 050 €
Achats	26 000 €
Impôts et taxes	21 799 €
Total Dépenses	391 575 €

Soit une part de masse salariale représentant 49.3% du montant total des dépenses.

Les recettes sont constituées par :

Facturation Entreprises (Objectif Export)	107 000 €
Subventions sollicitées	223 375 €
<i>Région Paca (Objectif Export)</i>	<i>50 000 €</i>
<i>Région Paca (Challenge)</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Région Paca (Réseautage)</i>	<i>40 000 €</i>
<i>CCL International</i>	<i>23 375 €</i>
<i>Métropole d'Aix-Marseille Provence</i>	<i>80 000 €</i>
Remboursement OPCA	11 000 €
Cotisations adhérents / Facturation CCEF	50 200 €
Total Recettes	391 575 €

Il est constaté que sur le budget prévisionnel de l'association, la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à hauteur de 80.000 euros au titre de l'année 2017 contre 25 000 euros pour l'exercice précédent.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Cette augmentation s'explique par le retrait du Département dont la participation était de 45 000 euros.

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2017, une subvention de 15.000 euros à l'association Club WTC APEX, les discussions avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur sur le financement des organismes économiques étant en cours.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur du développement économique international des TPE et PME sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du rapport relatif à la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l'association Club WTC APEX.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017